

PROTOCOLE SECURITE – Adaptation par arrêté du 26 avril 1996 aux opérations de chargement et de déchargement du plan de prévention prévu par le décret 92-158 du 20 février 1992 relatif à la prévention des risques liés à l'intervention d'une entreprise extérieure.

Ce document comprend les annexes 1 et 2

ETABLISSEMENT/SITE							Δ	
PMA. – Centre de transfert de Montévillars				Protocole sécurité n° : ECB-D-MTV Date :				
LES ENTREPRISES - PA	RTIE	S P	RENANTES				В	
Entreprise d'accueil				Entreprise extérieure ou transporteur				
Nom : Pays de Montbéliard : service-Collectes Adresse : la Charmotte – 25 Téléphone : Contact : M.	Agglo 5420	mér Vouj	ation- PMA/	Nom : Téléphone :		•		
DEFINITION DE L'OPER	ATIO	ON -					C	
Chargement :	Х	Déchargement :		Transport :	Autre :			
Protocole permanent :	Х				T			
protocole ponctuel :				Chauffeur=	Immatriculation=			
Type de véhicule		Equipement		Matière collectée	Conditionnement		ent	
Camion remorque Camion semi à fond mouvant								
Carrion Serii a fond mouvant								
	1							
ETUDE DES RISQUES PF	ROFE	ESSI	ONNELS - MESUI	RES DE PREVENTION			D	
Risques spécifiques		Mesures de prévention définies - moyens		yens	Mise en	œuvre		
Collision entre véhicules		Respect de la signalisation, du plan de circulation et des distances de sécurité			Х			
			Vitesse limitée à 5 l	-				
Collision avec les piétons			Respecter le plan de circulation, notamment les interdictions de circulation dans les zones piétonnes					
Déplacement sur site, risque de collisions		Interdiction de circuler en marche-arrière (sauf manœuvre de retournement selon le plan de circulation du site et prescription spécifique) Vérifier la non présence de piétons avant de manœuvrer						
Accident corporel			Port des EPI, respect des consignes					
/ recident corporer		Trousse de premiers secours à l'exploitation						
		Interdiction de fumer sur l'ensemble du site						
Risque d'incendie et d'explosion		Interdiction de mélanger des produits et de brûler						
Risque de pollution		Dépose de produit absorbant en cas de déversement de fluide (fioul, huile,) sur la plate-forme						
Risque de chute en hauteur			Interdiction d'escalader les garde-corps, ou de se pencher					
		au bord des quais.						
		Interdiction de descendre dans les bennes						
Risque de chute d'objets		Faire respecter l'interdiction de circuler autour du véhicule et du point de chargement. Utiliser les feux de détresse pendant le chargement.						
Risque électrique		Interdiction de manipuler le broyeur à déchets ou toute autre machine.						
DATE & SIGNATURE								
	r PM	IA			Pour			
Je déclare avoir signalé les consignes applicables sur le site et je m'engage à les faire respecter				Je déclare avoir pris connaissance des consignes applicables sur le site ainsi que du plan de circulation, et je m'engage à en				
Date :				fournir un exemplaire aux chauffeurs venant sur le site Date :				
Nom:				Nom:				
110111 1				110111 1				

Fonction: Responsable des sites		Fonction:		
Signature :		Signature :		

 $\textbf{Diffusion:} \ \ @\ 1 \ \text{ex.} \rightarrow \text{Service-Collectes} \ \ @\ 1 \ \text{ex.} \rightarrow \text{Entreprise ext\'erieure} \ \ @\ 1 \ \text{ex.} \rightarrow \text{Centre de transfert}$

- Rappel au chauffeur :

 Respecter le plan de circulation et la signalisation

 Rester près de votre camion

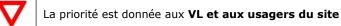
- Priorité aux piétons et aux autres véhicules
 Couper le moteur quand votre camion est stationné



REGLES ET CONSIGNES

PMA. – Centre de transfert de Montévillars Adresse : route d'Allondans 25 200 MONTBELIARD			Responsable du site: Tél. 03 81 96 75 93		
ACCUEIL	Point d'accueil : bungalow du site				
	Agent chargé de l'accueil : responsable du site ou personnel du site				
	Horaires d'ouverture, du lundi au vendredi • 8h00-12h00 / 13h00-16h00 Horaires de chargement : 07h30 à 15h00				
	Le bungalow fait également office de point de repos –				
	Un sanitaire H/F est disponible à l'intérieur du bungalow				
			jer la victime le plan de préver	ation	
				03 81 36 13 85 ou 03 81 36 13 55	
EN CAS D'ACCIDENT ou	POMPIERS		© SAMU	· 015	
D'INCIDENT	POLICE : 0			antipoison : 03 88 37 37 37	
			er de la déplacer e		
	Ne pas donner à boire à la victime				
	Guider les secours vers le lieu de l'accident				
	Trousse de secours : dans le bungalow de la déchèterie				
EQUIPEMENTS A					
DISPOSITION					
	⊕ 1 extincteur sur le broyeur				
	Dégager si possible son véhicule en laissant libre les voies d'accès aux véhicules de				
EN CAC DITNOFNET	secours Faire prévenir les secours par le responsable de site				
EN CAS D'INCENDIE					
	N'intervenir sur l'incendie que si vous êtes capable d'agir sans risque total, et que vous avez été formé à l'utilisation des extincteurs				
				ctincteurs et les règles de fonctionnement du site	
	Obligation	les consign		S S S S S S S S S S S S S S S S S S S	
		X	х х	X X X X	
CONCIONES CENERALES DE	En cas de non respect de ces règles, l'accès au site pourra être refusé				
CONSIGNES GENERALES DE	Interdiction de consommer de l'alcool et des drogues sur le site				
SECURITE SUR LE SITE	Respecter la propreté du site, nettoyer la zone de chargement/déchargement avant de partir				
	La récupération est strictement interdite				
	Signaler toute anomalie au responsable de site				
	Interdiction à plusieurs véhicules de charger/décharger simultanément sur la même zone				
	Suivre les consignes du responsable pour les modalités de chargement/déchargement				
CONSIGNES DE	Respecter les	especter les règles du code de la route, la signalisation interne et le plan de			
CIRCULATION SUR LE SITE	circulation				
(piétons & véhicules)	(10) La vi	tesse sur le	site est limitée à 10) km/heure	

 $ref: MP_1043701$



Interdiction de circuler en dehors des zones prévues pour les opérations de chargement/déchargement

Stationner sur les zones prévues à c

Manoeuvrer au pas lors du positionn du véhicule sur la zone de chargement/déchargement

Interdiction de circuler avec les portes de la remorque ouvertes

Circulation piétonne interdite dans la zone de chargement/déchargement

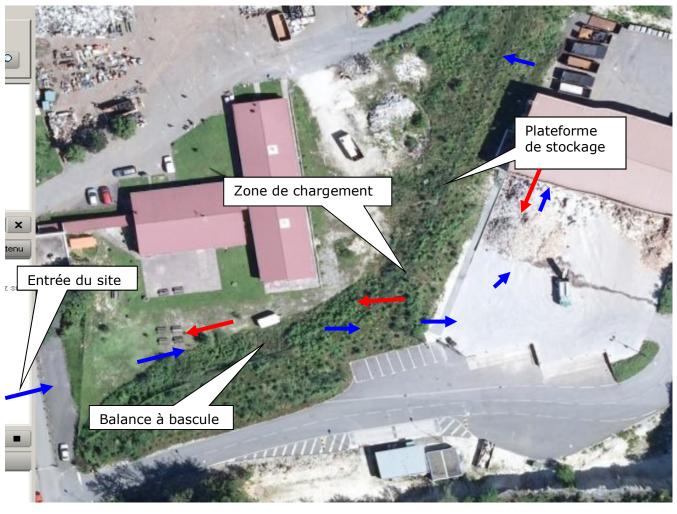
Tout véhicule entrant/sortant du site doit être bâché correctement

Tout accompagnateur doit rester dans la cabine du véhicule ou à l'accueil du site



Annexe 2

PLAN DE CIRCULATION PROCEDURE DECHARGEMENT ET DE CHARGEMENT



Mouvement aller

Mouvement retour

PROCEDURE DE CHARGEMENT

ref: MP_1043701

Accès au site	Se présenter <u>obligatoirement</u> à l'accueil du site				
Accès au pont bascule	Faire la pesée du véhicule à vide.				
Accès au point de chargement	Le responsable du site s'assure que la plateforme est libre de toute manœuvre et dirige le camion vers l'endroit de chargement.				
Chargement des déchets	Porter les EPI obligatoires Moteur du camion arrêté Tout personnel, hormis l'agent qui fait le chargement, doit être éloigné.				
Accès au pont bascule	Faire la pesée du véhicule à charge.				
administratif	Signer les bordereaux d'emports.				
Sortie du site	Le véhicule doit quitter immédiatement le site après avoir effectué toutes les démarches, et ce, en respectant le sens de circulation.				
Modalités de sortie du site	En cas de surcharge, le service Garage-Collectes se réserve le droit : - de réclamer les cartes grises du véhicule et de la remorque pour vérification, - de faire décharger une partie du chargement.				

ref: MP_1043701